

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 29 août 2023

Administration générale

Autorisation de signature des effets bancaires et abrogation de la résolution 2023-R-AG175

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau abroge la résolution 2023-R-AG175 :
 1. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :
 - Madame Chantal Lamarche, préfète, ou Madame Jocelyne Lyrette, préfète suppléante (personnes élues);
 - Madame Joanie Courchaine, directrice générale et greffière trésorière, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe ainsi que madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financière et matérielles (membres du personnel autorisés);

Signature entente spécifique « 2023-55-203 » avec le centre intégré de santé et de service sociaux de l'Outaouais.

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - Appuie la signature de l'entente spécifique « ES-2023-55-203 » avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais au montant de 18 000\$;
 - Désigne madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à titre de signataire de cette entente spécifique

Signature entente spécifique « 2023-55-204 » avec le centre intégré de santé et de service sociaux de l'Outaouais.

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - Appuie la signature de l'entente spécifique « ES-2023-55-204 » avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais au montant de 20 000\$;
 - Désigne madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à titre de signataire de cette entente spécifique.

Modification de la résolution 2023-R-AG064 – Nouvelle autorisation directrice des ressources financières et matérielles

- Il est résolu de modifier la résolution 2023-R-AG064 afin d'autoriser une nouvelle gestionnaire du dossier Revenu Québec, Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Autorisation – Signature avenant 2 de la Convention d'aide financière dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec 2020-2025 »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer l'Avenant 2 de la Convention d'aide financière.

Autorisation poursuite des démarches de conformité budgétaire pour l'année 2023

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction générale à poursuivre les démarches nécessaires

afin d'assurer la conformité budgétaire pour l'année 2023 ainsi que d'effectuer tout suivis avec les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Conseil

Demande à Hydro-Québec – Panne fréquente sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande à Hydro-Québec ce qui suit;
 - La raison des pannes de courants des 3 dernières années qui ont touché le territoire de la MRCVG;
 - De soumettre un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes ainsi que le cycle d'élagage et d'abattage;
 - D'établir une loi pour les propriétaires qui refusent d'abattre les arbres lorsque ceux-ci sont à risque de toucher et endommager les lignes d'Hydro;
 - D'utiliser tous les postes d'Hydro-Québec à leur plein potentiel afin de réduire considérablement les pannes sur le territoire de la MRCVG;
 - De transmettre une copie de la présente résolution à M. Mathieu Lacombe, à M. Robert Bussière, à M. Michael Sabia, PDG d'Hydro-Québec ainsi qu'à M. Pierre Fitzgibbon, ministre responsable de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Demandes au ministère de la Justice – Création d'un district judiciaire pour la Vallée-de-la-Gatineau, désignation du Palais de justice de Maniwaki comme chef-lieu de ce district

- Il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander à M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice, de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire qui serait nommé « Maniwaki », correspondant aux limites du Territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et dont le chef-lieu serait à Maniwaki

- De transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, ainsi qu'au député de Gatineau, M. Robert Bussière;
- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Conférence des préfets de l'Outaouais pour appui.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 21 juin au 29 août 2023

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 21 juin au 29 août 2023.

Autorisation – Ouverture d'un compte de banque pour les demandes reliées au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

- Il est résolu d'autoriser la direction générale à faire toute démarche relative à l'ouverture d'un compte de banque pour les demandes reliées au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Évaluation foncière

Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale

- Il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Aumont, Bois-Franc, Déléage, Egan-Sud, Grand-Remous, Montcerf-Lytton au 1er novembre 2023.

Ressources humaines

Entérinement – Embauche de ressources à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche des ressources suivantes, aux conditions de travail en vigueur à la MRC :

- Mme Chantal Gélinas, technicienne en évaluation (administratif);
- Mme Marilyne Carle, technicienne en évaluation (terrain);
- M Antoni Dion, directeur de la gestion du territoire.

Autorisation affichage de poste – Directeur du service de l'environnement

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à effectuer toutes démarches relatives à l'affichage du poste de direction pour le service de l'environnement et à doter ce poste.

Protection contre les incendies

Demande d'aide financière – Acquisition de trois roue mule II pour le transport de victimes en milieu isolés – FRR Volet 4

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que la présente résolution soit adoptée et qu'elle décrète ce qui suit :
 - Le conseil de la MRCVG s'engage à participer au projet de sauvetage de victime en milieu isolés et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - La préfète ainsi que la greffière trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Hygiène du milieu

Adoption – Règlement 2023-374 « abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieur et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-374 «abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieur et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Autorisation – Commande de bacs bruns, mini-bacs de cuisine et conteneurs pour la collecte des matières organiques des industries commerces et institutions (ICI)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le directeur intérimaire du service de l'environnement à effectuer les commandes bacs bruns, mini-bacs de cuisine et conteneurs dans le cadre du PMOICI, en conformité avec la convention d'aide financière relative à ce projet et le Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur au sein de la MRC.

Entérinement – octroi de contrat – acquisition de bacs bruns, mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques des industries, commerces et institutions (ICI)

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner le contrat octroyé à USD Global Inc par le directeur intérimaire du service de l'environnement pour l'acquisition d'une première commande de bacs bruns et de mini-bacs de cuisine auprès USD Global Inc pour un montant de 11 543,02 \$ plus taxes, dans le cadre du PMOICI.

Autorisation – lancement d'appels d'offres pour le transport et la valorisation des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du Complexe environnemental Nord

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour :
 - Le tri et la valorisation des matériaux de CRD reçus au Complexe environnemental Nord, pour une période de 36 mois (3 ans);
 - Le transport des matériaux de CRD reçus au Complexe environnemental Nord vers leur lieux de traitement pour une période de 14 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024, avec une option de prolongation.

Entérinement – Entente pour la récupération du béton et de l'asphalte au Complexe environnemental Sud (Kazabazua)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'octroyer à la compagnie 2627-6360 Québec Inc opérant sous le nom de Transport André Cousineau le contrat pour la collecte, le transport et la valorisation du béton et de l'asphalte au Complexe environnemental Sud.

Santé et bien-être

Modification de la résolution 2023-R-AG018 - Création d'un comité de suivi PFM-MADA

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 1. que ce comité soit formé des membres suivants du conseil et de procéder à la création d'un comité de suivi PFM-MADA ;
 - Mme la conseillère Julie Jolivette
 - Monsieur le conseiller Mario Langevin
 2. des différents élus responsables des questions familles et aînés (RQFA) des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de supporter et autoriser une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 au nom de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

Aménagement et développement

Modification de la résolution 2021-R-AG229 - Parc régional du lac 31 milles – Entente de partenariat concernant la création, l'intégration et la gestion du Parc régional du lac 31 milles – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – MRC d'Antoine-Labelle

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC d'Antoine-Labelle afin de partager leurs responsabilités relativement à la création, à l'intégration et à la gestion du Parc régional du lac des 31 milles et d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine, à signer ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Avis de motion – Projet de règlement 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie »

- Le projet de règlement numéro 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – Projet de règlement 2023-376 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua »

- Avis est donné par madame la conseillère Francine Fortin qu'un règlement portant le numéro 2023-376 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-376 «modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua»

- Le projet de règlement numéro 2023-376 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – Projet de règlement 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisms » sur le territoire de la MRC »

- Avis est donné par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen qu'un règlement portant le numéro 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisms » sur le territoire de la MRC » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-377 «modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur

l'encadrement des usages « résidences de tourisms » sur le territoire de la MRC»

- Le projet de règlement numéro 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisms » sur le territoire de la MRC » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Adoption – Règlement 2023-372 « Règlement modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d'abroger la zone C 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone F 3292, déjà existante »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-372 « règlement modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d'abroger la zone C 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone F 3292, déjà existante » tel que présenté.

Demande de prolongation de délai pour la refonte de la réglementation d'urbanisme applicables aux Territoires non-organisés (TNO) de la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- Il est résolu de prolonger jusqu'au 15 novembre 2024, le délai d'adoption des règlements d'urbanisme applicables au TNO de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

Demande de prolongation du projet « Grand-Remous porte d'entrée » du Fonds Région et ruralité volet 1

- Il est résolu que Madame Joanie Courchaine soit mandatée pour signer l'avenant concernant la prolongation du projet « Grand-Remous porte d'entrée ».

Modification à la résolution 2023-R-AG191 - Demande d'une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au MRNF de suspendre temporairement

l'octroi de nouveaux titre miniers dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Appui à la résolution 23-06-187 de la MRC d'Argenteuil – Plan régional des milieux humides et hydriques : suspension du processus d'adoption et demande de changements législatifs.

- Il est unanimement résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 23-06-187 de la MRC d'Argenteuil quant à la suspension du processus d'adoption et des demandes de changement législatifs en lien avec le plan régional des milieux humides et hydriques.

Demande de modification aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire dans le cadre des consultation publiques.

- Il est résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - Que les membres du Conseil des maires demande au gouvernement du Québec d'être retiré du « groupe C – MRC en périphérie de la Ville de Gatineau qui est comprise dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Gatineau » pour être transféré vers le « groupe E - MRC dont le pôle urbain présente moins de 20 000 habitants » tel que défini dans le document de consultation « En vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire »;
 - Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec, à l'union des municipalités du Québec (UMQ), à la fédération québécoise des municipalités (FQM), au député et ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest;
 - Que la préfète et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente décision.

Relance de la résolution 2022-R-AG032 - Demande d'intervention des autorités politiques – Affichage du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au député de Gatineau, M. Robert Bussière, ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de faire les suivis nécessaires afin de s'assurer de l'affichage et de la dotation du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye –

Secteur Outaouais, avec port d'attache dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, avant la prochaine saison estivale.

Relance de la résolution 2022-R-AG283 - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander un décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Adoption du rapport « statistique logement et habitation »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport « statistique logement et habitation » tel que présenté au conseil des maires.

Annulation de l'appel d'offres 230404 « Plan de signalisation » - Autorisation pour le lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'annuler l'appel d'offres 230404 visant la conception de plan de signalisation pour la véloroute des Draveurs;
 - D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sous forme d'invitation;
 - D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat pour la conception de plan de signalisation, au plus bas soumissionnaire conforme, suite à la recherche de prix qui est en cours, pour entérinement ultérieur par le conseil.

Entérinement du contrat suite à la recherche de prix AO230801 – Nettoyage des encombrants et aménagement du chemin de sortie NOTAKIM dans le TNO

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat pour le nettoyage des encombrants et l'aménagement du chemin de sortie au dépotoir NOTAKIM et ce, conformément au devis de l'AO230801 à « Auberge le Pensive Inc » pour le montant soumis de 36 000 \$ avant taxe.

Multiressources

TPI - Vente par cession à titre gratuit à la Municipalité de Grand-Remous, dossier 790306 00 000, lot # 4 428 712 du cadastre du Québec

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipaux (TPI) à procéder à la vente par cession à titre gratuit du lot numéro 4 428 712 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4 172.4 mètres carrés à la municipalité de Grand-Remous sous l'approbation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts, et que tous les frais reliés à cette transaction soient à la charge de la municipalité de Grand-Remous.

TPI - Vente par cession à titre gratuit à la Municipalité de Grand-Remous, dossier 790307 00 000, lot # 4 428 716 du cadastre du Québec

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipaux (TPI) à procéder à la vente par cession à titre gratuit du lot numéro 4 428 716 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 818 mètres carrés à la municipalité de Grand-Remous sous l'approbation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts, et que tous les frais reliés à cette transaction soient à la charge de la municipalité de Grand-Remous

TPI – Ventilation budgétaire du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 (année 3) – Municipalité de Grand-Remous

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des TPI d'octroyer un montant de 82 385,00 \$ à même l'enveloppe du PADF 2021-2024 (année 3) à la municipalité de Grand-Remous qui agit comme porteur du dossier pour le projet «Bouclage» du chemin Lafrance.

TPI – Ventilation budgétaire du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 (année 3) – Office des Producteurs de Bois de la Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des TPI d'octroyer un montant de 2 025.00 \$ à même l'enveloppe du PADF 2021-2024 (année 3) à l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau qui agit comme porteur du dossier

afin de créer un dépliant résumant les avantages d'être producteur forestier.

TPI – Ventilation budgétaire du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 (année 3) – Municipalité de Cayamant

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des TPI d'octroyer un montant de 46 773.00 \$ à même l'enveloppe du PADF 2021-2024 (année 3) à la municipalité de Cayamant qui agit comme porteur du dossier pour la réparation du chemin menant à la Tour du Mont-Cayamant.

TPI - Vente par complément d'établissement à Daniel Paradis, dossier 790302 00 000, lot # 5 281 532 du cadastre du Québec, municipalité du Lac Ste-Marie

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des TPI à vendre, à la valeur marchande obtenue d'un évaluateur agréé (aux frais du demandeur), à Monsieur Daniel Paradis le lot 5 281 532 du cadastre du Québec, terrain situé dans la municipalité du Lac Sainte-Marie d'une superficie de 2 419.2 mètres carrés, conditionnellement à ce que la MRC obtienne l'accord du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts avant de procéder à la vente du terrain. Les frais de notaire seront assumés par l'acheteur.

Loisirs et cultures

Financement de projets – Politique événements et festivals

- Il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux trois (3) projets, dans le cadre de la Politique événements et festivals pour 2023

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mercredi le 19 septembre
2023.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.